



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 27 MARS 2025**

PROCES-VERBAL

Convocation du 21 mars 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, et M. Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Mme Brigitte PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M. Philippe RITTER, en sa qualité de maire, ouvre la séance.

Mme Liliane CESANO est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

Le procès-verbal a été adressé aux membres du conseil municipal en complément de leur convocation.

Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES CFU – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il ne peut assister au vote du compte administratif et par réciprocité au vote du Compte Financier Unique (CFU).

Aussi, il convient que le conseil municipal procède à l'élection du président de la séance. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur les CFU. Il est précisé que Monsieur le Maire redeviendra président de séance après le vote des CFU.

Candidature enregistrée : Madame Brigitte PERRIN.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination du président de séance lors du vote des CFU.

Il est procédé au vote à main levée.

Mme Brigitte PERRIN est élue présidente de séance pour l'examen des CFU 2024 à l'unanimité.

VOTE DU CFU 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose le compte financier unique du budget principal de la commune pour l'année 2024. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalizations	280 352,70	559 554,99	839 907,69
RECETTES Restes à réaliser	277 508,00	-	277 508,00
DEPENSES Réalizations	267 531,53	330 753,23	598 284,76
DEPENSES Restes à réaliser	450 769,69	-	450 769,69
Solde des réalisations	12 821,17	228 801,76	241 622,93
Résultats antérieurs reportés	386 472,99	643 751,64	1 030 224,63
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	399 294,16	872 553,40	1 271 847,56
Différence entre les restes à réaliser	- 173 261,69	-	- 173 261,69
Résultat cumulé	226 032,47	872 553,40	1 098 585,87

Madame Brigitte PERRIN, présidente de la séance, invite le conseil municipal à se prononcer.

VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE DU GARAY

Monsieur le Maire expose le compte financier unique du budget annexe de la station-service du Garay pour l'année 2024. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalizations	7 683,80	750 477,06	758 160,86
RECETTES Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES Réalizations	12 365,42	745 367,02	757 732,44
DEPENSES Restes à réaliser	-	-	-
Solde des réalisations	- 4 681,62	5 110,04	428,42
Résultats antérieurs reportés	67 239,25	110 567,85	182 488,72
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	67 239,25	115 677,89	182 917,14
Différence entre les restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	67 239,25	115 677,89	182 917,14

VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur le Maire expose le compte financier unique du budget annexe du lotissement de la Gare pour l'année 2024. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalizations	83 395,46	83 395,46	166 790,92
RECETTES Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES Réalizations	83 395,46	83 395,46	166 790,92
DEPENSES Restes à réaliser	-	-	-
Solde des réalisations	-	-	-
Résultats antérieurs reportés	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26
Différence entre les restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26

VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ARBRE SAUVAGE

Monsieur le Maire expose le compte financier unique du budget annexe du lotissement de la Gare pour l'année 2024. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalizations	-	12 571,05	12 571,05
RECETTES Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES Réalizations	12 571,05	12 571,05	25 142,10
DEPENSES Restes à réaliser	-	-	-
Solde des réalisations	- 12 571,05	-	- 12 571,05
Résultats antérieurs reportés	-	-	-
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	- 12 571,05	-	- 12 571,05
Différence entre les restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	- 12 571,05	-	- 12 571,05

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Philippe RITTER, maire, quitte la salle pour le vote des CFU 2024 de la commune.

Madame Brigitte PERRIN, présidente de la séance, invite le conseil municipal à se prononcer sur les CFU 2024 du budget principal de la commune et des trois budgets annexes.

Les CFU 2024 du budget principal de la commune et des budgets annexes de la station-service du Garay, du lotissement de la Gare et du lotissement de l'Arbre Sauvage sont approuvés à l'unanimité.

Le vote des CFU 2024 de la commune étant clos, M. Philippe RITTER, maire, reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Considérant que le CFU du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Restes à réaliser 2024 (D : dépenses R : recettes)	Solde des restes à réaliser	Montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	399 294,16 €	D : 450 769,69 € R : 277 508,00 €	- 173 261,69 €	226 032,47 €
FONCTIONNEMENT	872 553,40 €	<i>sans objet</i>		872 553,40 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à la section d'investissement du BP 2025 (compte 1068) : 500 000,00 €
- Affectation à la section de fonctionnement du BP 2025 (ligne 002) : 372 553,40 €

BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Considérant que le CFU du budget annexe de la station-service présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Restes à réaliser 2024 (D : dépenses R : recettes)	Montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	67 239,25 €	D : 0,00 € R : 0,00 €	67 239,25 €
FONCTIONNEMENT	115 677,89	sans objet	115 677,89

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement du BP 2025 (ligne 002) : 115 677,89 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Considérant que le CFU du budget annexe du lotissement de la Gare présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Restes à réaliser 2024 (D : dépenses R : recettes)	Montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	105 288,83 €	D : 0,00 € R : 0,00 €	105 288,83 €
FONCTIONNEMENT	- 3 397,57 €	sans objet	- 3 397,57 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement du BP 2025 (ligne 002) : - 3 397,57 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ARBRE SAUVAGE

Considérant que le CFU du budget annexe du lotissement de l'Arbre Sauvage présente les résultats suivants :

	Résultat CFU 2024	Restes à réaliser 2024 (D : dépenses R : recettes)	Montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	- 12 571,05 €	D : 0,00 € R : 0,00 €	- 12 571,05 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	sans objet	0,00 €

Monsieur le Maire indique qu'aucune affectation du résultat n'est possible.

Les affectations de résultat 2024 comme exposé ci-dessus sont votées à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissant les règles de fixation et de vote des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote ;

Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux d'imposition votés l'année précédente, soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,50 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,57 %

Le maintien à l'identique des taux d'imposition votés l'année précédente est voté à l'unanimité.

INSTAURATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

La fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel est votée à l'unanimité.

FIXATION DES REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article R 2321-2 du CGCT ;

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante ;

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien ;

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en une année ;

Le maire propose au conseil municipal les règles d'amortissement suivantes pour les dépenses engagées à compter de l'exercice 2025 :

NOMENCLATURE M 57		
Compte	Catégorie de bien amorti	durée d'amortissement
Tout compte	Immobilisation dont la valeur est inférieure à 1 000 € HT	1 an
204	Subventions d'équipement versées	10 ans

NOMENCLATURE M 4		
Compte	Catégorie de bien amorti	durée d'amortissement
Tout compte	Immobilisation dont la valeur est inférieure à 1 000 € HT	1 an
131	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	même durée que l'amortissement du bien
2153	Installations à caractère spécifique	30 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Les règles et durées d'amortissement comme récapitulées dans les tableaux ci-dessus sont votées à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2025 de la commune et le soumet au vote du conseil municipal.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
945 945,07 €			945 945,07 €		
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Reste à réaliser	Voté	TOTAL	Reste à réaliser	Voté	TOTAL
450 769,69 €	831 738,31 €	1 282 508,00 €	277 508,00 €	1 005 000,00 €	1 282 508,00 €

Au chapitre "65 – Autres charges de gestion courante", les subventions sollicitées par des organismes à but non lucratifs en ayant fait la demande sont proposées de la manière suivante :

- Comité de jumelage "Allègre – Monlet – Vernassal – Kröstitz" : 200 €
- ADMR "Abbaye Mont Bar" : 440 €
- VMEH (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers) section Allègre : 200 €.

Le budget principal de la commune 2025 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, y compris les attributions de subventions, à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE DU GARAY

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2025 de la station-service du Garay et le soumet au vote du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
878 043,31 €	878 043,31 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
74 924,05 €	74 924,05 €

Le budget annexe de la station-service du Garay 2025 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2025 du lotissement de la Gare et le soumet au vote du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
86 794,03 €	86 794,03 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
188 684,29 €	188 684,29 €

Le budget annexe du lotissement de la Gare 2025 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ARBRE SAUVAGE

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2025 du lotissement de l'Arbre Sauvage et le soumet au vote du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
34 264,12 €	34 264,12 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
46 833,17 €	46 833,17 €

Le budget annexe du lotissement de l'Arbre Sauvage 2025 est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSESDEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de déploiement de la fibre.

TERRAIN A BONHARMES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des derniers échanges intervenus avec les acquéreurs potentiels de terrain à Bonharmes.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,



Liliane CESANO

Le maire,



Philippe RITTER